

Code de l'unité de formation :

73560141151

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	<u>Classement du(des) cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Français langue étrangère : initiation à la communication orale.	CG	A	48
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX	P	12
		Total des périodes	60

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]

- Avis favorable, moyennant l'ajout de l'adresse « uniquement » à la 3^{ème} ligne du 1^{er} paragraphe de l'annexe 4.
Le 30.06.1997

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 3 JUIL. 1997

Signature :

S. CULLINE
INSP. COORD.

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**Finalités générales de l'U.F.**

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire de l'individu;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières de l'U.F.

L'unité de formation vise à :

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social;
2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture;
3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle;
4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

En outre, elle doit amener l'étudiant à :

- maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- réagir à bon escient à un message simple entendu;
- comprendre et produire des messages oraux, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE

Initiation à la communication orale

Capacités

Le candidat ne doit répondre à aucune condition pédagogique.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES
DE DEDOUBLEMENT OU LE REGROUPEMENT DE L'UNITE DE FORMATION

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE

Initiation à la communication orale

Les groupes seront constitués en tenant compte de l'infrastructure, des finalités générales des cours de langues vivantes et des finalités particulières de l'unité de formation.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

FRANCAIS LANGUE ETRANGERE : INITIATION A LA COMMUNICATION ORALE

Il s'agit de mettre en place des attitudes et des stratégies visant à permettre un apprentissage linguistique ultérieur.

Les objectifs ne peuvent dès lors être formulés en termes de compétences linguistiques *uniquement*.

La mise en place d'attitudes et de stratégies d'apprentissage suppose le développement des facultés cognitives et psychomotrices (imitation, spatialisation, induction, analyse, synthèse, etc.)

Le développement sera assuré par l'utilisation de supports linguistiques et non linguistiques (musique, mime, dessin, etc.)

Objectifs spécifiques de l'unité de formation

a. Compréhension à l'audition

L'étudiant doit être capable de :

- comprendre le sens de messages courts et simples, dans des situations de communication usuelles liées à son vécu (accueil, salutations, acquiescement, refus, excuses, etc.)
- reconnaître le sens de messages contenant un nombre limité d'informations, dans une situation de communication usuelle.

b. Expression orale

L'étudiant doit être capable de :

- produire des messages simples, en situation de questions/réponses, exprimant un besoin, un état, un ordre, un souhait, un sentiment, un avis, etc.,
- reformuler un message simple.

Liste des fonctions langagières

Cette liste ne décrit pas de manière explicite les objectifs didactiques. En outre, la succession des fonctions langagières est totalement arbitraire et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative par exemple pour la disposition séquentielle du matériel didactique.

Il est entendu que les fonctions langagières abordées le seront de manière récurrente en relation avec le niveau linguistique visé au travers des objectifs spécifiques des unités de formation successives.

- S'informer ou informer sur l'identité, sur la famille (la sienne ou celle d'un tiers)
- S'informer ou informer quelqu'un à propos d'indications de temps;
- S'informer et informer quelqu'un à propos d'indications de lieu;
- Exprimer son ignorance, etc.
- Exprimer le besoin d'un objet, d'une chose, d'une personne;
- Donner et/ou comprendre un ordre;
- Exprimer son accord, son désaccord;
- Exprimer ce qu'on aime, ce qu'on aime pas;
- donner des indications sur la taille, la forme, la couleur, etc., d'objets à partir de photos, d'images, de supports réels;
- Enumérer des objets figurant sur un support visuel;
- Réagir à une consigne;
- Etc.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant doit maîtriser les compétences suivantes de l'oral :

- Maîtriser la perception et la prononciation des sons de la langue cible;
- Réagir à bon escient à un message simple entendu ou lu;
- Comprendre et produire des messages oraux, courts et simples, dans des situations concrètes de communication, liées à la vie quotidienne.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il est tenu compte de la capacité de l'étudiant

en compréhension à l'audition

à reconnaître le sens de messages courts contenant des expressions courantes destinées à satisfaire des besoins élémentaires, même s'il lui arrive très fréquemment de devoir demander à son interlocuteur de répéter l'entièreté du message.

en expression orale

à reformuler un message simple visant à satisfaire des besoins élémentaires concrets dans des situations de communication usuelles liées à son vécu.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.

ENSEIGNEMENT PROVINCIAL ET COMMUNAL

CPEONS

CONSEIL DES POUVOIRS ORGANISATEURS
DE L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL NEUTRE SUBVENTIONNE

A.S.B.L.

Rue des Minimes 87 - 89 - 1000 BRUXELLES

& : 02/504 09 10

☎ : 02/504 09 38

www.cpeons.be

Bruxelles, le 25 février 2010.

Monsieur le Directeur,

En annexe, vous trouverez les dossiers pédagogiques demandés.
Je vous en souhaite bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.



EVANGELINE DOTTI
Directrice – Chargée de mission